



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
Lundi : 17h00 – 18h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Samedi : 09h30 – 11h30

Vendredi 29 septembre 2023



Infos.....!

N° 218

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2023, salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

Excusés : Mr ROUX J. Christophe, Mme ROMEI Corinne, Mme TAUPIN Elodie

Pouvoirs : Mme TAUPIN Elodie à Mr GRANGÉ Sylvain, Mme ROMEI Corinne à Mr DHENIN Florian, Mr ROUX J. Christophe à Mr MARTHELEUR Arnaud.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme PEROTTI Marie.

1- Adoption du compte rendu de la séance du 24 juin 2023:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 24 juin 2023.

2- Demande de subvention pour la restauration scolaire :

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, sollicite à l'unanimité de ses membres, la subvention du Conseil Départemental pour l'aide au financement des repas servis à la cantine aux enfants d'un regroupement pédagogique et résidant à plus de 3km.

3- Modification de la régie de recettes pour la perception des produits du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 25 février 2022 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits issus de la restauration scolaire et de l'accueil péri-scolaire,
 - Vu la délibération du 10 décembre 2023, portant l'encaisse de cette régie de recettes de 1 200.00 € à 4 000.00 €,
 - Vu l'avis conforme favorable de Monsieur le Trésorier de la collectivité en date du 27 septembre 2023,
- Accepte à l'unanimité de ses membres que les redevables puissent s'acquitter des sommes dues par un paiement en ligne via internet.

4 Assurance statutaire du personnel :

Le maire rappelle que :

- Depuis de nombreuses années, la commune de Barbuise adhère à un contrat « groupe assurance des risques statutaires » proposé par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube (CDG.10), couvrant les risques statutaires auxquelles les agents de la commune sont exposés, notamment en cas de :
 - ◇ Décès,
 - ◇ Congé pour invalidité imputable au service,
 - ◇ Longue maladie,
 - ◇ Maternité, adoption,
 - ◇ Maladie ordinaire,
- Le précédent contrat fut résilié par courrier en date du 2 février 2023 et prendra fin le 31 décembre 2023,
- Que le nouveau contrat débutera le 1er janvier 2024 pour s'achever le 31 décembre 2027,
- Que cette adhésion est facultative et que les communes qui souhaitent y adhérer devront délibérer et signer la convention au plus tard le 31 décembre 2023 afin qu'il n'y est pas d'interruption entre les deux contrats.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et pris connaissance des conditions d'adhésion suite aux conclusions de la commission d'appel d'offre du 12 juillet 2023,

Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 10,

Retient pour les agents affiliés à la CNRACL (Mme BOSCHÉ) la formule N° 1,

Mandate le maire pour signer tous les documents; notamment la convention, relatifs à cette décision.

5-Point sur le personnel :

Le maire informe le Conseil Municipal des changements intervenus dans l'effectif communal au 1er septembre 2023 :

- Madame Maryline BOSCHÉ, adjoint technique titulaire en charge de la restauration scolaire et du périscolaire pour une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées,
- Madame Sabrina LESSEUR, secrétaire de mairie, en contrat à durée déterminée de 3 ans du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2025 pour une durée hebdomadaire de 23 heures.
- Madame Diana CONDAMINE, agent technique, en contrat à durée déterminée de 3 ans du 1er septembre 2023 au 31 août 2026 pour une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées,
- Madame Laure OBLIN, Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 17 septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023 pour une durée hebdomadaire de 24.74 heures par semaine, n'a pas souhaité que son contrat soit renouvelé (réussite au concours d'entrée à l'école d'auxiliaire de puériculture de Chalons en Champagne).
- Madame Valérie LAURENT, ATSEM titulaire depuis le 1er janvier 2019, pour une durée hebdomadaire de 9h45 annualisées à compter du 19/11/2022, actuellement en arrêt de travail.
- Madame Orlane SALAMAJ, ATSEM recrutée au 1er septembre 2023 pour une durée d'un an jusqu'au 31 août 2023 à raison de 24.74h par semaine annualisées, actuellement elle effectue, en heures complémentaires, le remplacement de Madame LAURENT.

6-Point d'avancement de la construction du restaurant scolaire :

Suivi technique :

Le maire après avoir fait visiter le chantier à l'ensemble des conseillers municipaux présents, précise que le planning des travaux est pour l'instant respecté..

- Maçonnerie, gros œuvre, travaux pratiquement terminés. Il reste à finaliser les cheminements extérieurs et le raccordement des eaux pluviales,
- Charpente bois terminée,
- Couverture : Les travaux de couverture sont achevés, par contre, il reste à réaliser l'étanchéité entre l'ancien mur et le nouveau bâtiment,
- Menuiserie extérieures posées, un vitrage fissuré à remplacer,
- Plâtrerie, faux plafonds : Isolation et le doublage réalisé, l'isolation et la pose des dalles de plafond seront réalisées en dernier (structure déjà en place),
- Carrelage et faïence intervention prévue le 05 octobre,
- Peintures et revêtements muraux : nuanciers et documents techniques à fournir pour le 4 octobre,
- Electricité : en cours, passage du câble d'alimentation de la pompe à chaleur à effectuer avant le 4 octobre.
- Plomberie, sanitaires : Intervention après celle du carreleur,
- Chauffage, ventilation en cours de finition avec la pose et l'installation de la pompe à chaleur.
- Mobilier de cuisine : livraison et installation prévue à la fin du chantier.

Suivi financier :

Montant du marché avec les entreprises adjudicatrices : 287 373.64 € H.T., soit 344 848.37 T.T.C.,

Factures réglées au 29 septembre 2023 : 112 681.10 €

Montant du marché ingénierie et bureaux de contrôle : 28 925,86 € H.T., soit 34 711.03 € T.T.C

Factures réglées au 29 septembre 2023 : 23 784.03 €

Subventions inscrites au budget : 154 260.00 € (*le conseil communautaire de la C.C. du Nogentais le 3 octobre a voté le versement du fond de concours pour un montant de 50 260.00 €, comme inscrit au budget*).

Subventions perçues au 29 septembre : 27 531.00 €

Informations diverses :

Energie :

Fuel domestique : (chauffage du bâtiment école/mairie) : La commune est directement tributaire du marché et subi la fluctuation des cours comme l'ensemble des consommateurs, le maire précise qu'il a fait faire le plein de la cuve en juillet.

Gaz : (Chauffage de l'école maternelle) : Le nouveau contrat avec la société *Antargaz*, suite à la délibération du Conseil municipal du 28 juillet 2022 nous garanti un prix fixe jusqu'au 26 juin 2024 au tarif de 1 267.56 € la tonne T.T.C.

Electricité : (Eclairage des bâtiments, éclairage public, chauffage salle polyvalente et futur restaurant scolaire)Le contrat passé avec *ENGIE entreprises et collectivités* par l'intermédiaire du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) expire au 31 décembre 2023. Ce contrat, avec un prix garanti, nous a permis d'échapper aux augmentations successives. Le S.D.E.A., conformément au code des marchés publics, a lancé un nouvel appel d'offre pour la période 2024/2026. C'est à nouveau la société *ENGIE* qui a remporté le marché mais pour les trois prochaines années, le prix du kWh sera fixé année par année. Pour l'an prochain, soit 2024, le prix sera connu fin octobre ...**Nous devons nous attendre à un doublement du prix de 2024..!**

Le transfert du restaurant périscolaire et de l'accueil périscolaire dans le nouveau bâtiment va nous permettre

de réaliser des économies de chauffage (environ 3 fois moins de volume à chauffer que dans la salle polyvalente et l'utilisation d'une pompe à chaleur). D'autre part, j'ai sollicité une entreprise afin qu'elle modifie la programmation du chauffage de la salle polyvalente afin de pouvoir abaisser la température de quelques degrés quand celle-ci n'est pas utilisée.

Pour l'éclairage public, il n'est pas question de réduire encore les plages d'allumage, il nous faudra passer à l'éclairage par leds beaucoup plus économique en terme de consommation mais le coût de l'investissement, malgré les aides possibles, est relativement élevé. Une étude précise sera présentée au Conseil Municipal lors du vote du budget 2024.

Travaux routiers : Le maire précise que les travaux d'entretien de la voirie communale, de la voirie rurale et de réfection du carrefour CD40/CD52 sont terminés. Il reste cependant à refaire l'ensemble des peintures routières pour lequel un devis de 2 310.76 € fut signé en avril. Contactés voici environ une semaine, les services du S.L.A. ont précisé que ces travaux seraient effectués pour fin octobre.

Pollution huile rue de l'Erable à Courtavant : Le maire informe le Conseil municipal qu'après l'expertise réalisée le 27 juillet, la commune a reçu, en date du 20 septembre, une information de sa compagnie d'assurance qu'un montant de 4 000 €. leur était parvenu. Les travaux de dépollution pourront commencer en fonction des disponibilités de l'entreprise.

Voiture accidentée à Courtavant : Le maire précise qu'il est toujours en contact avec les services de gendarmerie pour que ce véhicule soit retiré par son propriétaire.

Ecoles, restauration, accueil, péri scolaire, sécurité etc...

Le maire envisage d'organiser une réunion pour les parents et les élus du R.P.I. le vendredi 20 octobre à 17h30 à la salle polyvalente confirmation sera envoyée par mail

A l'ordre du jour :

- Visite des travaux du nouveau local,.
- Intervention de Mr CAMUS chef de la cuisine fournissant les repas de la cantine.
- Présentation des coûts de fonctionnement après un an d'activité,
- Réflexions sur la sécurité et le stationnement aux abords de l'école et le cheminement des élèves avec l'ouverture du restaurant scolaire.
- Questions diverses.

Le maire,



Alain Boyer